



MODIFICATION DE L'INVITATION

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary (AB) T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Commentaires:

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

Sujet :

Conception détaillée d'expositions pour le Centre de la nature et le sentier Red-Deer du parc national de Prince Albert, en Saskatchewan

N° de l'invitation :
5P420-13-5138/A

N° de modification de l'invitation : 03

Date :
12 mars 2014

N° de référence de SEAG :
PW-14-00611385

L'invitation prend fin :

Á :
14h00

Le :
19 mars 2014

Fuseau horaire :
Heure Avancée des Rocheuses (HAR)

Adresser toute demande de renseignements à :
Adam Krisch

N° de téléphone :
(403) 292-4560

N° de télécopieur :
(403) 292-4475

Courriel :
adam.krisch@pc.gc.ca

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.

Raison sociale de l'entreprise
Adresse
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur
Titre
Signature
Date



La modification 03 vise à répondre aux questions reçues des soumissionnaires.

1. Question :

Pour ce qui est de la Politique d'achats écologiques indiquée à la *Partie 3 – Instruction pour la préparation des soumissions*, nous supposons qu'il s'agit d'une suggestion. Les photos du projet perdront leur impact si elles sont en noir et blanc, surtout en comparaison à des photos couleurs. Accorde-t-on des points supplémentaires aux soumissions qui respectent ces directives?

Réponse :

On encourage l'adoption de la Politique d'achats écologiques, mais il ne s'agit pas d'une exigence pour la présentation d'une soumission. Les soumissions qui respectent cette politique ne sont pas évaluées différemment.

2. Question :

Pour ce qui est de la modification de la conception pour respecter le budget ciblé pour les expositions (point (c) de la section 3. *Portée des travaux* de l'*Annexe A – Énoncé des travaux*), est-ce que Parcs Canada envisagera de supprimer certaines des expositions du concept d'expositions pour le Centre de la nature et le sentier Red-Deer du parc national de Prince Albert, en Saskatchewan? Est-ce que ces expositions seraient aussi laissées de côté à l'étape de la conception détaillée? Ou, Parcs Canada suggère-t-il que les expositions puissent être produites à moindres coûts ou combinées pour respecter le budget?

Réponse :

Parcs Canada envisagera la suppression de certaines expositions et la production d'expositions à moindres coûts pour respecter le budget. Les expositions éliminées ne feront pas partie du dossier de conception détaillée. Comme il est indiqué à la *question 16* (point 4.16.) de la *modification de l'invitation 01* du 21 février 2014, Parcs Canada travaillera étroitement avec l'entrepreneur pour déterminer quelles expositions seront supprimées et, dans certains cas, demandera à l'entrepreneur de lui faire des suggestions concernant des solutions de rechange moins coûteuses.

3. Question :

À la section 5.5. *Nouveaux médias/éléments audiovisuels* de l'*Annexe A – Énoncé des travaux*, il est indiqué : L'entrepreneur sera chargé de la conversion de ces vidéos dans un format approprié et d'élaborer la programmation de manière à ce que les visiteurs y ait accès « sur demande » Est-ce que ce travail sera effectué à l'étape de la conception détaillée? Il semble que l'on demande un produit fini.

Réponse :

Ces travaux ne feront pas partie de l'étape de la conception détaillée.

Modification à l'Énoncé des travaux :

À la section 5.5. *Nouveaux médias/éléments audiovisuels* de l'*Annexe A – Énoncé des travaux* :

Supprimer :

L'entrepreneur sera chargé de la conversion de ces vidéos dans un format approprié et d'élaborer la programmation de manière à ce que les visiteurs y ait accès « sur demande ».

4. Question:

En ce qui concerne le point (g) de la section 8.4 *Dossier de conception détaillée* de l'*Annexe A – Énoncé des travaux*, Parcs Canada peut-il confirmer qu'il demande des graphiques/images qui sont prêts à imprimer ou prêts pour la production?

Réponse :

Oui, les graphiques et les images doivent être prêts à imprimer et prêts pour la production.



5. Question :
Quelle est la nouvelle date prévue pour l'attribution du contrat?

Réponse :
Parcs prévoit attribuer le contrat à la mi-avril 2014.

Modification à l'Énoncé des travaux :

À la section 9. Calendrier du projet de l'Annexe A – Énoncé des travaux :

Supprimer :
Le projet commencera à la date d'attribution du contrat, laquelle devrait être le 1^{er} mars 2014.

Insérer :
Le projet commencera à la date d'attribution du contrat, laquelle devrait être à la mi-avril 2014.

6. Question :
Est-ce que Parcs Canada peut fournir un fichier de plus haute résolution pour le plan d'étage figurant à la page 13 de l'Appendice A4 : Conception d'expositions pour le Centre de la nature et le sentier Red-Deer du parc national de Prince Albert, en Saskatchewan?

Réponse :
Le fichier de la plus haute résolution que possède Parcs Canada est joint à la présente modification.

7. Question :
Est-ce que Parcs Canada peut préciser ce que signifie « services facultatifs », tel qu'il est indiqué à la question 4 (point 4.4) de la modification 01 à l'invitation du 21 février 2014, Services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction? S'agit-il de services pour des expositions supplémentaires qui combleront les lacunes d'information ou des travaux de recherche additionnels pour les expositions existantes visées par la Conception d'expositions pour le Centre de la nature et le sentier Red-Deer du parc national de Prince Albert, en Saskatchewan? Ou autre chose?

Réponse :
Il s'agit de tous les services de recherche, de création de contenu et de rédaction nécessaires pour l'ensemble des expositions qui feront partie du dossier de conception détaillée.

8. Question :
Est-ce que les services facultatifs de recherche indiqués à la question 7 ci-dessus de la modification 02 de l'invitation feront l'objet d'une soumission séparée ou seront inclus dans le total?

Réponse :
Un prix ferme doit être inclus à la section 3. Dossier de contenu facultatif de l'Annexe B – Base de paiement.

9. Question :
À la question 3 (point 4.3.) de la modification de l'invitation 01 du 21 février 2014, il est indiqué que l'entrepreneur sera chargé de produire les images, les vidéos, les illustrations et les effets sonores nécessaires pour tous les médias numériques. Est-ce que cela signifie les images, vidéos, illustrations ou effets sonores réels ou une description/exemple de ce qu'ils devraient être? Dans le cas des images tirées d'une banque, est-ce que la conception détaillée peut comprendre une épreuve composite à faible résolution ou s'attend-t-on à ce que l'entrepreneur achète une image bonne à tirer?

Réponse :
Oui, cela signifie les images, vidéos, illustrations et effets sonores réels doivent être achetés et que tous ces éléments doivent être prêts à imprimer ou prêts pour la production. Aucune nouvelle séquence vidéo ne sera filmée dans le cadre de ce projet.



10. Question :
Est-ce que les programmes multimédias et le montage vidéo feront partie de l'étape de la conception détaillée ou de l'étape de la fabrication?

Réponse :

Les programmes multimédias et le montage vidéo feront partie de l'étape de la fabrication. Voir la question 3 (point 4.3) de la modification à l'invitation 01 du 21 février 2014 pour obtenir des précisions sur les exigences relatives aux programmes multimédias qui feront partie du contrat subséquent.

11. Question :
Il y a plusieurs animaux empaillés sur les photos de l'intérieur du centre d'accueil. Peut-on les utiliser pour les nouvelles expositions?

Réponse :

Oui, mais bon nombre d'entre eux devront être empaillés de nouveau ou remis en état.

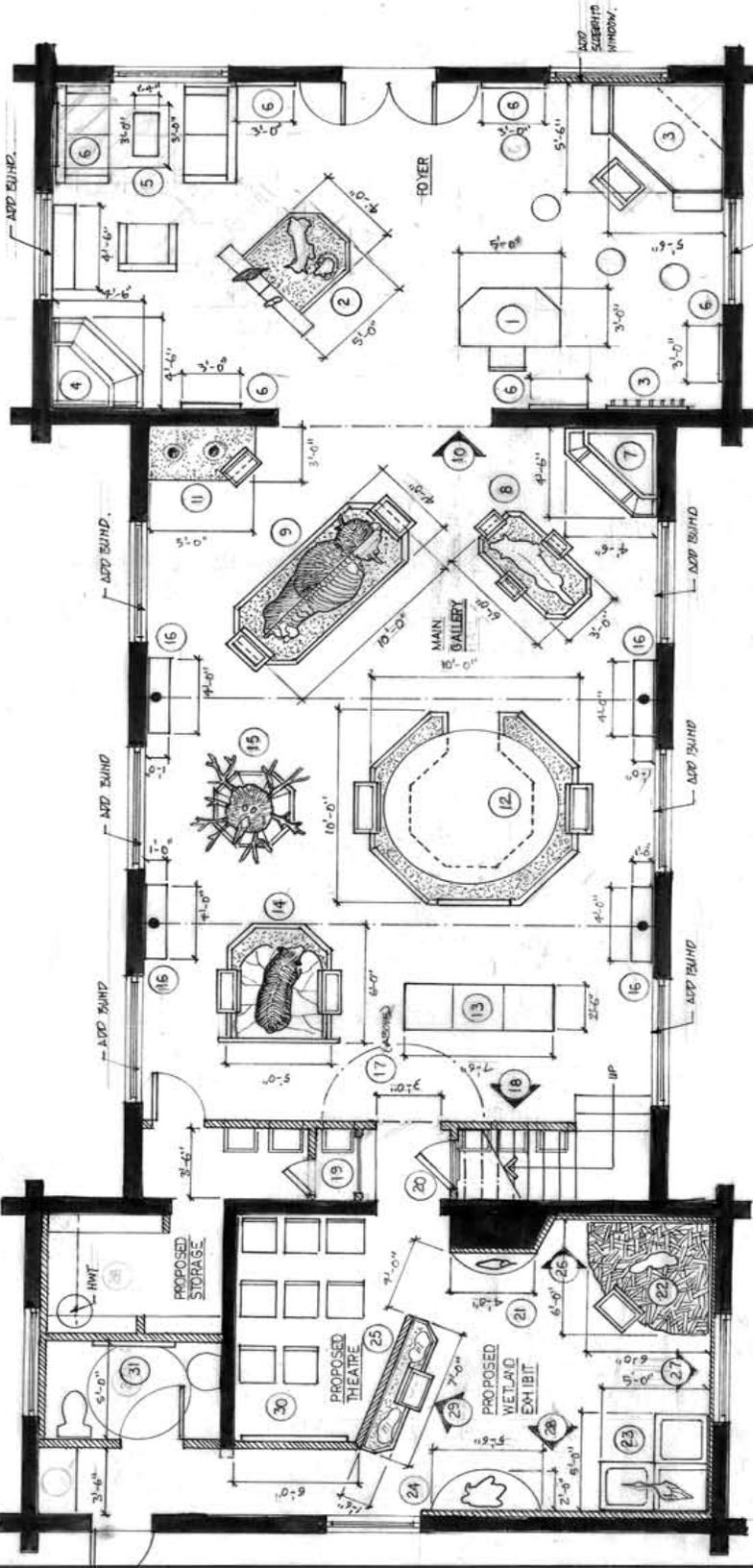
Les autres modalités et conditions demeurent inchangées.



REVISIONS	BY

Date	
Scale	
Drawn	
Job	
Sheet	
Of	
Sheets	

NOTES
 THIS DRAWING IS FOR CONCEPT DESIGN ONLY. ALL DIMENSIONS TO BE CONFIRMED ON SITE PRIOR TO FABRICATION.
 ASSUME ALL EXHIBITS WILL REQUIRE POWER SUPPLIES. POWER WILL BE DELIVERED BY POLE-MOUNTED ELECTRICAL SOCKET OUTLETS UNLESS OTHERWISE NOTED. ALL WINDOWS WILL REQUIRE PULL-DOWN BLINDS TO LIMIT SEASONAL HEAT LOSS & GAINS.
 IT IS IMPORTANT TO NOTE THAT BECAUSE OF THE HISTORIC NATURE OF THE BUILDING, ADAPTATIONS TO THE CENTER TO BE MINIMAL.
 NOTE THAT ALL EXHIBITS MUST BE RETAINED IN A MANNER SO THAT THEY CAN BE BROUGHT THROUGH THE SMALL DOORS OF THE CENTER. ALL EXHIBITS TO HAVE FINISHES SYMPHETIC TO THE CHARACTER OF THE BUILDING. ASSUME A NEW MEDIUM-GRAIN FLOOR FINISH THROUGHOUT THE BUILDING.



MAIN FLOOR PLAN

LIST OF EXHIBITS

- | | | | | | |
|----|----------------------------|----|---------------------------------|----|-----------------------|
| 1 | RECEPTION DESK | 13 | ACTIVITIES TABLES | 25 | INVERTEBRATES EXHIBIT |
| 2 | WELCOME EXHIBIT | 14 | ERBE DEN EXHIBIT | 26 | WETLANDS MURAL |
| 3 | STAGE | 15 | BIRD EXHIBIT | 27 | WETLANDS MURAL |
| 4 | TELE-PLANNING EXHIBIT | 16 | BENCH SEATING | 28 | WETLANDS MURAL |
| 5 | LIBRARY | 17 | ONLY/ONDS/NEST EXHIBIT (ALBINO) | 29 | WETLANDS MURAL |
| 6 | CELE 6 SEASONS | 18 | EUROPEAN FOREST MURAL | 30 | THEATRE |
| 7 | RADIO-TRACKING EXHIBIT | 19 | NIGHT CENTER EXHIBIT | 31 | POOP EXHIBIT |
| 8 | WOLF EXHIBIT | 20 | THE NOCTURNAL LIGHTS EXHIBIT | | |
| 9 | BISON EXHIBIT | 21 | LOON EXHIBIT | | |
| 10 | A-SPEEN FABRICIUS MURAL | 22 | BEAVER LOGS EXHIBIT | | |
| 11 | GRASSLANDS EXHIBIT | 23 | WATER EXHIBIT | | |
| 12 | PEOPLE OF THE LAND EXHIBIT | 24 | PELICAN EXHIBIT | | |

18.1.14 PRINTED ON RECYCLED PAPER